

Championnats panaméricains des jeunes et des maîtres 2026 - Procédures de sélection

Medellin, Colombie

22 au 28 mai 2026

<i>Date d'approbation</i> 2 février 2026	<i>Date d'activation</i> 2 février 2026	<i>Mise à jour :</i> 18 février - Résultats prioritaires 2 U15 - Arc classique et arc nu, liens ASL
<i>Cycle d'examen</i> <ul style="list-style-type: none"> ● Rédigé par : Gestionnaire de la haute performance de TAC ● Examiné par : GCT pour l'arc recourbé, GCT pour l'arc à poulies, entraîneur national des programmes olympiques ● Révisé par : Gestionnaire de la haute performance de TAC ● Approuvé par : Conseil d'administration de TAC 		<i>Référence à</i> <ul style="list-style-type: none"> ● Politiques de Tir à l'arc Canada ● Formulaire d'intention pour la liste provisoire de l'équipe ● Liste longue - Feuille de classement ● Tableau de conversion des niveaux de compétence des archers ● Dossier d'invitation à l'événement

1. But

La présente procédure de sélection vise à définir un processus clair, équitable et transparent pour la nomination des athlètes qui représenteront le Canada aux Championnats panaméricains des jeunes et des maîtres, qui se tiendront à Medellín, en Colombie, du 22 au 28 mai 2026. Les dates de voyage prévues pour cet événement sont du 22 au 29 mai 2026.

Des critères de sélection propres à l'événement seront utilisés pour sélectionner et recommander les athlètes, conformément à la valeur stratégique de celui-ci : développer les athlètes afin de leur permettre d'atteindre régulièrement le podium dans les grandes compétitions internationales et des grands Jeux. De plus, cet événement mettra aussi l'accent sur le perfectionnement des entraîneurs de haute performance et offrira aux entraîneurs une occasion d'acquérir de l'expérience dans le cadre d'une compétition internationale de développement, sous la supervision de la direction technique de Tir à l'arc Canada.

2. Compétence et administration

TAC reconnaît l'importance d'une politique de sélection d'équipe claire et de la communication des critères de sélection à tous les athlètes en temps opportun. TAC s'engage à appliquer la présente politique de manière juste et appropriée.

Le document relatif aux critères de sélection a été élaboré par le personnel de TAC, avec la contribution du groupe consultatif technique du programme, avant d'être soumis au conseil d'administration de TAC. Les contributions pertinentes issues du plan stratégique, du plan opérationnel, du budget et des évaluations antérieures du conseil des athlètes sont prises en compte.

TAC peut modifier un document relatif aux critères de sélection publié, au besoin, conformément à l'article 10.

3. Conditions d'admissibilité :

Tous les athlètes qui souhaitent être admissibles pour la sélection au sein de l'une ou l'autre équipe doivent :

- Être actuellement inscrit en règle auprès de Tir à l'arc Canada (2026).
- Être admissible à représenter le Canada selon les règles d'admissibilité de World Archery (WA), telles qu'elles sont décrites dans le Livre 1, chapitre 2, article 2.4.
- Être un athlète de compétition dans les catégories d'âge admissibles :
 - U-15 : Né en 2012 ou après
 - U-18 : Né en 2009 ou après
 - U-21 : Né en 2006 ou après
 - 50+ : Né en 1976 ou avant
- Détenir un passeport canadien valide dont la date d'expiration est postérieure de six mois à la fin de l'événement (30 novembre 2026). Ce passeport devra être présenté à Tir à l'arc Canada lors de l'acceptation de la sélection.
 - Si l'athlète est résident permanent, il pourrait avoir besoin d'un formulaire d'autorisation de l'équipe nationale du pays dont il détient un passeport valide. Veuillez communiquer avec le bureau de TAC dès que possible.
 - Si un athlète est résident permanent et voyage avec un passeport d'un pays autre que le Canada nécessitant un visa d'entrée en Colombie, il doit en aviser le bureau de Tir à l'arc Canada dès que possible afin d'entamer au plus vite les démarches d'obtention d'un visa. Tir à l'arc Canada peut accompagner un athlète dans ses démarches d'obtention d'un visa avant sa sélection officielle au sein de l'équipe, afin de s'assurer qu'il demeure admissible à la sélection. L'accompagnement pour l'obtention du visa ne garantit pas la sélection au sein de l'équipe.
- Soumettre leur intention d'être pris en compte pour la sélection :
<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfFLGHvOtH-qW-olUdZe8tm6C5qcon2vOgm3RGMRS4bijGMw/viewform?usp=publish-editor>
 - Les athlètes doivent soumettre leur intention au moyen du formulaire ci-dessus, au bureau de Tir à l'arc Canada, afin d'être admissibles à une nomination. Ce formulaire permet au bureau d'identifier les athlètes qui souhaitent concourir, de les ajouter à la liste provisoire de nomination et de suivre leurs résultats admissibles. Si vous n'êtes pas sur la liste provisoire avant la date limite indiquée, vous ne serez pas admissible à la sélection pour l'événement.
- Suivre la formation sur la sécurité dans le sport de l'Association canadienne des entraîneurs avant ou au moment de la sélection (doit être suivie tous les trois ans).
- Signer et soumettre un formulaire de consentement conformément aux règles du Programme canadien de sport sécuritaire (2025).
- Répondre aux critères de sélection énoncés à la section 5.
- Avant la nomination et l'annonce officielles, signer et soumettre un accord de l'athlète de Tir à l'arc Canada pour l'année de compétition concernée et en respecter les conditions générales.

4. Pouvoir décisionnel

L'équipe de direction technique, composée de la gestionnaire de la haute performance, de l'entraîneur national des programmes olympiques, du groupe consultatif technique d'arc recourbé et du personnel d'encadrement technique désigné pour cet événement, sera chargée de sélectionner les athlètes participant aux épreuves, conformément à la présente politique et aux critères de sélection spécifiques à l'événement publiés.

Pendant l'événement, l'entraîneur-chef désigné et l'équipe de direction technique auront le pouvoir décisionnel sur toutes les décisions relatives à l'événement, tout au long de l'événement.

5. Procédures de sélection :

5.1 Taille de l'équipe :

Tir à l'arc Canada peut nommer jusqu'à quatre athlètes par sexe et par catégorie d'équipement pour cet événement. Tir à l'arc Canada se réserve le droit de sélectionner et de nommer un nombre d'athlètes inférieur au nombre maximal admissible.

Pour être éligibles à la nomination, les athlètes doivent d'abord remplir le formulaire d'intention suivant : <https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfFLGHvOtH-qW-olUdZe8tm6C5qcon2vOgm3RGMRS4bjjGMw/viewform?usp=publish-editor>

Les critères suivants seront utilisés pour la nomination des athlètes de la liste provisoire pour cet événement :

5.2 Critères de nomination : Les athlètes des catégories U-15, U-18, U-21 et 50+ ayant manifesté leur intérêt doivent satisfaire à au moins un (1) des deux (2) critères prioritaires suivants pour être admissibles à une nomination pour l'équipe des Championnats panaméricains des jeunes et des maîtres 2026.

La nomination pour l'équipe des Championnats panaméricains des jeunes et des maîtres 2026 se fera selon un processus de priorisation à deux niveaux. Les athlètes qui satisfont à tous les critères d'admissibilité et de sélection, tels que décrits au point 5.2.1 (Critère prioritaire 1), seront nommés en premier pour l'équipe des Championnats panaméricains des jeunes et des maîtres 2026.

Si des places sont toujours vacantes, les athlètes qui satisfont aux critères du point 5.2.2 (Critère prioritaire 2) seront ensuite nommés.

5.2.1 Critère prioritaire 1 : Les athlètes devront atteindre les pointages minimaux attendus de performance suivants, pour leur sexe et leur catégorie d'équipement, au moins deux (2) fois, selon les pointages du système de classement lanseo sur cible en plein air au 31 décembre 2025, ou dans le cadre de toute compétition 720 en plein air enregistrée avant le 15 avril 2026. Les pointages admissibles au système de classement doivent avoir été obtenus dans le cadre d'une compétition 720 enregistrée, entre le 1^{er} avril 2025 et le 31 octobre 2025.

Ces pointages ont été déterminés après examen des deux (2) versions précédentes des Championnats panaméricains des jeunes et des maîtres. Ils démontrent le niveau minimal attendu des archers pour

être compétitifs et prêts pour une compétition internationale jeunesse. Certains pointages ont été arrondis à la valeur la plus proche (0 ou 5). Par exemple, un pointage moyen de 612 a été arrondi à 610.

	Pointage minimal attendu de performance, par catégorie d'équipement		
	Arc recourbé	Arc à poulies	Arc nu
U-15 Hommes	550	630	425
U-15 Femmes	540	600	400
U-18 Hommes	610	660	525
U-18 Femmes	580	630	500
U-21 Hommes	615	660	550
U-21 Femmes	600	655	535
50+ Hommes	570	655	540
50+ Femmes	560	630	530

5.2.2 Critère prioritaire 2 : Si un(e) athlète répond aux critères d'admissibilité énoncés, mais ne possède aucun pointage 720 en plein air dans le système lanseo 720 pour la saison 2025 au 31 décembre 2026, il devra démontrer :

- Expérience de tir à 720 points (il faut avoir déjà tiré à 720 points en extérieur, cela peut être lors de saisons précédentes, mais ces scores ne seront pas pris en compte pour le critère de priorité n° 1)
- Démontrer son potentiel de développement compétitif en obtenant les pointages minimaux attendus de performance suivants à l'occasion d'un **événement en salle de 18 m enregistré** de Tir à l'arc Canada, au moins deux (2) fois, avant le 15 avril 2026. L'un de ces événements doit être soit **les championnats provinciaux en salle de l'athlète, soit les championnats régionaux en salle de Tir à l'arc Canada.**

	Pointage minimal attendu de performance, par catégorie d'équipement		
	Arc recourbé	Arc à poulies	Arc nu
U-15 Hommes	500	553	465
U-15 Femmes	500	537	440
U-18 Hommes	540	561	483

U-18 Femmes	520	553	447
U-21 Hommes	560	557	494
U-21 Femmes	550	555	490
50+ Hommes	440	562	450
50+ Femmes	435	561	405

5.2.3 Classement de la liste provisoire pour la nomination :

Les athlètes seront classés dans la liste provisoire en fonction des critères de priorisation respectés, puis selon leur meilleur pointage répondant aux critères de pointage minimal attendu de performance énoncés.

Dans le cas de tous les athlètes, à l'exception de l'arc nu U-15, qui se qualifient selon le critère 2, leurs pointages en salle seront moyennés et arrondis au nombre entier le plus proche. Cette moyenne sera ensuite convertie en un pointage équivalent pour une épreuve en plein air sur 720 points. Ce pointage équivalent sera déterminé à l'aide du tableau des niveaux de compétence des archers, disponible ici : https://docs.google.com/spreadsheets/d/e/2PACX-1vSouQ-6_aBFTreK_oitt7v-0kralFneFREWpcMOhbKts7q_r0Wazst08abOFrVQWoCg0nEPJ0JGajbk/pubhtml

Le pointage équivalent en plein air sera utilisé pour déterminer leur classement dans la liste provisoire.

La liste complète du classement est disponible ici :

https://docs.google.com/spreadsheets/d/e/2PACX-1vSUX7rez8gnmx6x_kaHvxXq9RlpoiY2TDV3Hr-JBP2GEcc70SwA-TyyavYa01WLBnNnJv-gxblb7FV/pubhtml

5.3 Bris d'égalité : En cas d'égalité dans le classement de la liste provisoire, les critères suivants seront appliqués, dans l'ordre indiqué, jusqu'à ce que l'égalité soit départagée :

1. L'athlète possédant la plus grande expérience en compétition en plein air, telle que démontrée par le système de classement lanseo, sera nommé.
2. Si l'égalité persiste, les personnes détenant le pouvoir décisionnel (article 4) effectueront une sélection finale en fonction des tendances récentes en matière de performance et du potentiel international de l'athlète.

6. Dates limites de sélection des équipes :

Tir à l'arc Canada est tenu de nommer des équipes à World Archery Americas en fonction des dates limites suivantes :

- Inscriptions préliminaires (indiquer la taille estimée de l'équipe) : 24 février 2026
- Inscriptions finales des équipes : 3 mai 2026

Pour les nominations au sein de l'équipe des Championnats panaméricains des jeunes et des maîtres 2026, les dates limites de sélection suivantes seront appliquées :

- Date limite de soumission de l'intention des athlètes : 16 mars 2026
- Nomination officielle des athlètes – notification directe aux athlètes et à tous les athlètes de la liste provisoire (à l'interne) : 15 avril 2026
- Période d'appels : 15 au 29 avril 2026
- Annonce officielle des équipes et nominations : 1^{er} mai 2026.

7. Exclusion/retrait de l'équipe

Une fois sélectionnés, les athlètes devront démontrer leur préparation, leur forme physique et leurs aptitudes continues en rendant compte de leur entraînement continu par les voies établies. Tous les athlètes doivent maintenir une communication active avec l'équipe de direction technique, comme indiqué à l'article 4, concernant leur entraînement et leur préparation, sous peine de voir leur sélection annulée.

Un(e) athlète qui doit être nommé(e) dans une équipe, conformément au présent addendum, par Tir à l'arc Canada, peut être retiré(e) de la liste des candidats pour l'une des raisons suivantes :

- Retrait volontaire. Les athlètes doivent soumettre une demande écrite par courriel à la gestionnaire de la haute performance de Tir à l'arc Canada à l'adresse kcawley@archerycanada.ca.
- Incapacité à maintenir des normes d'entraînement élevées;
- Blessure, maladie ou autres raisons médicales telles que déterminées par le personnel médical désigné et en consultation avec le personnel médical de l'athlète;
- Violation du Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport (CCUMS) ou du Code de conduite de Tir à l'arc Canada (voir <https://archerycanada.ca/fr/a-propos-de/politiques/>);
- Comportement préjudiciable à l'équipe ou à l'image de Tir à l'arc Canada ou du programme de l'équipe nationale;
- Non-respect des règles antidopage ou des exigences de tout organisme antidopage ayant autorité sur l'athlète.

Exemptions médicales :

En cas de blessure ou de maladie, les personnes détenant le pouvoir décisionnel tiendront compte des recommandations médicales avant de prendre une décision finale.

Les athlètes blessés ou malades doivent démontrer au directeur de la haute performance leur capacité à satisfaire aux critères énoncés, soit au moyen de résultats antérieurs, soit en se soumettant à un « test de préparation » déterminé par le directeur de la haute performance en consultation avec l'entraîneur personnel de l'athlète. Ce test consistera en une performance contrôlée, telle qu'une compétition, un test observé ou une épreuve. Ces athlètes ne voyageront pas avec l'équipe vers l'événement sélectionné tant que cette exigence n'aura pas été satisfaite. S'il est déterminé que l'athlète n'est pas prêt pour la compétition avant le départ pour l'événement, il sera retiré de la participation à l'événement et un remplaçant, le cas échéant, sera désigné à sa place.

Les athlètes qui reviennent après un incident médical et qui ne sont pas en mesure de démontrer leur capacité à répondre aux critères ne seront sélectionnés dans l'équipe que s'ils passent un test de

préparation et répondent aux critères énoncés. Le test de préparation doit être effectué avant le **13 avril 2026**, avant la notification finale de la composition de l'équipe.

S'il s'avère qu'un(e) athlète n'a pas déclaré une blessure ou une maladie, on pourra lui demander de rentrer immédiatement chez lui/elle et il/elle pourra être tenu responsable de toutes les pénalités et autres frais liés à son exclusion de la compétition.

8. Modifications et circonstances imprévues

TAC peut modifier la présente politique de sélection si elle le juge nécessaire pour atteindre son objectif de performance tel qu'énoncé dans le présent document ou pour faciliter le processus de sélection. Cependant, dans la mesure du possible et nonobstant toute circonstance imprévue ou exceptionnelle, ces modifications ne doivent pas altérer les critères de fond d'évaluation des athlètes aux fins de sélection, à moins qu'il ne soit possible d'informer les athlètes concernés suffisamment à l'avance pour leur permettre de se préparer à l'événement de sélection. Toute modification de la présente politique de sélection sera communiquée aux athlètes concernés dans les meilleurs délais par les voies de communication habituelles de TAC.

Les documents relatifs aux critères de sélection et l'admissibilité aux compétitions sont fondés sur les règles et règlements de World Archery, tels qu'ils sont actuellement connus et compris. Si World Archery (WA) apporte des modifications susceptibles d'avoir une incidence sur les critères de sélection et d'admissibilité, Tir à l'arc Canada sera tenu de s'y conformer. Le cas échéant, les règlements de WA seront immédiatement communiqués aux athlètes concernés, et Tir à l'arc Canada examinera et modifiera le présent document afin de se conformer aux nouveaux règlements ou aux nouvelles conditions.

Par ailleurs, des situations peuvent survenir qui, en raison de contraintes de temps ou d'autres circonstances exceptionnelles et imprévues, empêchent la modification ou l'application du présent addenda de sélection. Dans de telles situations, toute décision, y compris les décisions de sélection, sera prise par la ou les personnes habilitées, conformément au document relatif aux critères de sélection, en consultation avec la ou les personnes ou comités concernés (le cas échéant) et conformément aux objectifs de performance et à la philosophie et à l'approche de sélection énoncés dans le présent document. Si une décision doit être prise de cette manière, TAC communiquera avec toutes les personnes concernées dans les meilleurs délais.

Si un événement spécifié dans le présent document de sélection est annulé, reporté, reprogrammé ou remplacé, Tir à l'arc Canada mettra à jour les procédures de sélection indiquées dans le présent addenda, le cas échéant, dans les meilleurs délais et communiquera toute modification à toutes les personnes concernées, et publiera l'addenda modifié sur son site Web, avant l'événement reporté, reprogrammé ou de remplacement.

9. Appels

La politique d'appel de Tir à l'arc Canada régira tout appel relatif à la sélection des équipes. Cette politique est disponible sur le site Web de tir à l'arc Canada à l'adresse <https://archerycanada.ca/fr/a-propos-de/politiques/>.

En cas de litige concernant l'interprétation linguistique entre les versions anglaise et française d'une sélection, la version anglaise prévaudra sur la version française.

10. Financement

Cet événement sera un événement entièrement autofinancé et est destiné aux athlètes nommés et sélectionnés pour les Championnats panaméricains des jeunes et des maîtres 2026.

Comme les inscriptions et l'hébergement doivent être organisés par le bureau national, les athlètes devront effectuer le paiement avant leur départ pour l'événement.

Tous les coûts associés à cet événement, à l'exception des frais de voyage, sont détaillés dans la trousse d'invitation (disponible uniquement en anglais - <https://documents.worldarchery.sport/?doc=7430>) et ci-dessous. Veuillez prendre note que tous les coûts seront sujets au taux de change appliqué par la banque au moment du paiement par Tir à l'arc Canada :

- Licence annuelle de World Archery (obligatoire) : 100 CHF (environ 150 \$ CA)
- Frais d'inscription : 180 \$ US
- Invités (parents) : 200 \$ US
- Hôtel (chambre double) : 290 \$ US/nuit, soit 145 \$ US par personne et par chambre, pour huit nuits – comprend le déjeuner, le dîner et le transport jusqu'au lieu de compétition. Total approximatif par personne : 1160 \$ US
- Transferts aéroport (vers et depuis l'hôtel) : 70 \$ US
- Uniforme de l'équipe nationale : prix variable – les athlètes recevront un lien pour commander directement leur uniforme, mais les coûts suivants sont à prévoir :
 - Maillot de tir de l'équipe nationale : 46,99 \$ par maillot
 - Conformément aux règles de World Archery, les athlètes et les entraîneurs auront besoin d'au moins un (1) maillot de chaque couleur (rouge et noir) pour disposer d'un maillot secondaire pour les matchs télévisés.
- **Total estimé : 1410 \$US + 100 CHF + billet d'avion + coût de l'uniforme**

Toute la logistique sera organisée par le bureau de Tir à l'arc Canada, en collaboration avec l'équipe technique de l'événement, l'athlète et ses parents. Les athlètes recevront directement la facture de Tir à l'arc Canada pour leurs frais de participation une fois la logistique finalisée.